

Procès-Verbal du Conseil d'Administration *Lundi 28 septembre 2020 à 19h30 en visioconférence*

PV adopté à la majorité le 02/11/2020.

Présents : DUBOIS Corinne – DE LA CROIX LLUHI Benoît – DEFAYE Dominique – GALLO Gérard – GALVIN Thierry – GILET Danielle – HEBEL Jo – HENONIN Sylvie – HOUDBINE Michel – HUAULME Alexis - LARCHER Serge – MAHE Christine – MOREAU Jean-Pierre – SEGUREL Patricia - SEREX Francis – SILORET Anilda - SIONNEAU Pierre – SOMMEREISEN Jean-Philippe - SZWED-BOBET Laëtitia - VRAUX Cécile.

Excusés : BURGUIN David – MARCILLAT Bertrand – ORRIERE Pierre - POIRON Florence.

Assistent : CHEVET Nathalie - KNOCKAERT Jean-Christophe – LECOSSIER Jean-Noël - PICHON Stévan.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, liée à la pandémie du COVID-19, le Conseil d'Administration se déroule en visioconférence.

La réunion débute à 19h30, sous la présidence de Serge LARCHER.

24 participants, 20 votants.

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

⇒ Félicitations aux 5 présidents des comités qui ont été élus ou réélus.

⇒ Recrutement de Manuela LE VERNE, en contrat d'apprentissage pour les deux années universitaires de son Master en alternance Communication / Marketing.

Arrivée de Manuela au siège de la Ligue : jeudi 1^{er} octobre 2020. Stévan PICHON sera son Maître de stage.

⇒ Changement du parc informatique réalisé les 21/22 septembre 2020. Satisfaction du personnel sur les outils mis à leur disposition : un ordinateur portable pour faciliter le télétravail, changements des postes fixes avec mise en place d'un double écran.

⇒ Retour du congé maternité de Coralie COCHARD, à compter de ce jour, lundi 28 septembre 2020. Reprise à 51% soit 17h51 / semaine.

Coralie sera présente les lundis et mardis au siège de la Ligue et sera le vendredi matin en Télétravail.

⇒ 29/09/2020 : Visio FFHB sur le point d'actualité après les dernières mesures gouvernementales. Médecins et COC sont invités à cette visioconférence.

⇒ 29/09/2020 – Réunion ANS sur les Contrats d'apprentissage et 2S2C = Plusieurs Clubs de Handball sont concernés sur les Pays de la Loire. Dès que nous aurons le tableau définitif des attributions, nous en informerons les comités concernés.

Représentations ligue :

| Dates | Lieux | Objets | Ligue représentée par |
|---------|----------------|-----------------|-----------------------|
| 04-sept | SAUMUR DOUE HB | AG | Pierre S. |
| 05-sept | Comité 49 | AG DU COMITE 49 | Jean-Pierre |
| 10-sept | COMITE 53 | CA | Serge |
| 11-sept | COMITE 44 | AG DU COMITE 44 | Jean-Philippe |
| 18-sept | COMITE 53 | AG DU COMITE 53 | Serge |
| 18-sept | COMITE 85 | AG DU COMITE 85 | Serge |
| 18-sept | JS ALLONNES | AG DU COMITE 72 | Pierre S. |
| 19-sept | SEC OHB | AG | Laëtitia SB |

2. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE – COVID-19

Pierre SIONNEAU :

La Masterclass organisée par la Ligue a été à la fois réussie (bons échanges avec les Clubs), mais aussi manquée car seulement 50 % des Clubs étaient présents. D'autant plus que ce sont les clubs absents qui, maintenant, interrogent la COC !

La démarche à suivre a été expliquée aux Clubs. La position de la Ligue est plus nuancée que celle de la Fédération : 2 cas avérés (contact et/ou PCR+) suffiront pour demander un report (au lieu de 3 pour la FFHB).

Jean-Philippe SOMMEREISEN :

Le point de départ de la Masterclass était la publication de la Fédé des 3 documents : Guide, Formulaire de déclaration et Fiche de synthèse.

Il nous semble que ces documents n'étaient pas clairs : fiche de synthèse (on mélange les consignes entre la COC et le médical...), formulaire (à côté de la plaque !). On a donc retravaillé les documents, sur le formulaire notamment. Le formulaire prévoira la demande de report d'un match à soumettre à la COC et non une déclaration de cas COVID.

Si une équipe observe 4-5-6 cas contacts, on ne peut pas jouer, et ce même si on n'a pas de cas PCR+.

→ Document de report de match réprécisé, adapter à la réalité opérationnelle des Clubs.

C'est à la COC de vérifier les demandes de report, le médecin ne reçoit que les demandes liées aux cas positifs. Les demandes de conseils, les formulaires ne sont pas du ressort du médecin !

La Ligue modifiera son formulaire ; les Comités pourront l'adapter s'ils le souhaitent.

Dominique : il ne faut pas s'étonner que les Clubs ne fassent pas ce qu'il faut... C'est compliqué ! Une seule démarche aurait été plus simple à comprendre...

Pierre S. : le problème est que les clubs ne tiennent pas compte des conseils donnés ! Seule la moitié des Clubs se sont sentis impliqués, en assistant à la Masterclass.

Les documents fournis sont à leur avantage... ! Mais ils ne lisent pas les documents.... Aller à l'entraînement le mercredi et se faire tester le jeudi n'est pas raisonnable ! Tout comme une personne qui se fait tester le jeudi, puis qui va à son entraînement le vendredi sans attendre le résultat du test.... et apprend dans le week-end qu'il est positif ! C'est « criminel » comme attitude.

Nous constatons une augmentation très rapide des demandes de report au fur et à mesure des week-ends. Le 3/4 octobre est un week-end complet, à quoi devons-nous nous attendre ? Nous risquons d'arrêter les rencontres très tôt...

Ligue de Handball des Pays de la Loire

2 Rue Guynemer – 49500 Segré en Anjou bleu

Tél : 02.41.26.26.26

@ : handballpaysdelaloire@wanadoo.fr – Site : www.handball-paysdelaloire.fr

N° Siret : 316.316.678.000.36 – N° APE : 9312 Z



Jean-Philippe ne jette la pierre à personne, mais trouve frustrant de s'entendre reprocher un manque de communication, de n'être pas assez clair, alors que beaucoup de temps a été consacré à essayer d'anticiper tous ces problèmes ...

Sur les messages, liés au COVID, chacun fait au mieux. Sur la caractérisation des cas, ce n'est pas la problématique du Handball ni celle d'un Président de Club. Les Clubs ne pourront pas avoir de réponses du Médecin Territorial autour des situations COVID, faute de temps et de moyens. Ce n'est pas sa mission. C'est aller à l'encontre de l'intérêt général !

Jean-Christophe émet plusieurs remarques nécessitant réflexion. On ne peut pas anticiper ce qui est totalement imprévisible. L'enjeu est bien de répondre au comment le faire vivre quand il peut exister ?

Les autorités sanitaires et l'Etat définissent les règles et le Handball doit trouver sa place dans ces règles et non l'inverse ! Plusieurs situations concrètes vont avoir besoin d'éclaircissement auprès des clubs sous peine de générer du flou.

La question se pose sur le retour à la pratique des positifs car il n'est évoqué que la fin de l'isolement, or cela n'implique pas le retour à la pratique, que peut faire le sportif du 7^{ème} jour au 14^{ème} jour ?

L'autre question qui se pose c'est comment peut-on attester d'un cas contact pour pouvoir demander un report quand la seule preuve est soit un coup de téléphone soit un SMS.

Jean-Philippe : les cas contacts avérés sont formellement précisés par l'ARS. Elle seule peut affirmer un cas contact, avec toutes les incohérences possibles (oublis, erreur de jugement...). On ne doit pas interférer.

Quels moyens de vérifier un cas contact ?

- Aucun moyen et on ne doit pas le faire. On est sur une base déclarative. La COC ne met en place aucune procédure de vérification. Si elle suspecte une entourage, elle prend contact avec le médecin territorial qui prend le relais. On est plutôt sur une dynamique de confiance.

Pour les cas de PCR+, repérés par l'ARS → isolement pendant 7 jours puis lever de l'isolement avec reprise des gestes barrières. La déclinaison logique est bien de continuer les gestes barrières donc pas de Handball pendant les 7 jours. Médicalement, un joueur n'est pas apte à jouer. Règlementairement, la levée de l'isolement ne veut pas dire reprise des entraînements.

Pierre S. : la COC n'a pas à juger l'aspect médical des cas. Les demandes de reports sont jugées sur l'effectif du Club, comme annoncé à la Masterclass. Il n'est pas question de faire une enquête de police, nous sommes sur le principe d'une relation de confiance. Le délai de 7 jours est prévu, puis on continue l'isolement. C'est une question de bon sens.

Deux cas de report, sur les 36 matchs du week-end dernier.

Jean-Philippe a programmé une réponse automatique sur sa messagerie et un rappel du rôle du Médecin. Il ne peut pas s'engager à répondre à tout le monde...

Pierre S. : les instances territoriales doivent marteler les Clubs en les informant, en communiquant, via une « Alerte » sur le site internet de la Ligue, comme l'a fait la Fédération.

Pierre propose aux Clubs d'envoyer, tous les mardis, le protocole de son club à ses adversaires pour le week-end suivant.

Michel : le Comité de Maine et Loire a recensé tous les protocoles de ses Clubs et les a mis en ligne sur le site du Comité.

3. VALIDATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

La validation est effective jusqu'au 2 novembre 2020, date de l'Assemblée Générale électorale.

| <i>Commission Territoriale Organisation des Compétitions</i> | <i>Commission Territoriale d'Arbitrage</i> | <i>Commission Territoriale Services aux Clubs</i> | <i>Commission Territoriale des Statuts et Règlements</i> |
|--|---|--|--|
| Président : M. SIONNEAU Pierre | Président : M. HUAULME Alexis | Président : M. LARCHER Serge | Président : M. MOREAU Jean-Pierre |
| Assistante : Laëtitia | Assistante : Julie | Assistante : Marie | Assistante : Laëtitia |
| Brochard Jacques | Diaby Yadaly | Aubry Jean-Philippe | Bart Jean-Philippe |
| Cosquéric Xavier | Joulain Pascal | De Singly Vincent | Blanchard Bruno |
| De La Croix Lluhi Benoît | Poissenot Alain | Dubois Corinne | Bosznai Csaba |
| Diouron David | | Gaillard Jean-Charles | Britault Marion |
| Hénonin Sylvie | | Le Ponner François | Delhomme Claude |
| Justal Valérie | | Paillot Elsa | Monchatre Thierry |
| Leturcq François | COCHARD Coralie | Portier Jérôme | Sionneau Pierre |
| Mahé Christine | DELGADO Pierre | Ségurel Patricia | Suard Didier |
| Moreau Annie | KNOCKAERT Jean-Christophe | Vraux Cécile | |
| Ploquin Guillaume | PICHON Stévan | | |
| Rayé Alain | | | |
| Rousseau Didier | | | |
| Rozaenz Sicard Danièle | | | |
| Vintersdorff Thierry | | | |
| | | | |
| <i>Commission Territoriale Réclamations et Litiges</i> | <i>Commission Territoriale du Handensemble</i> | <i>Commission Territoriale de Discipline</i> | |
| Président : M. DEFAYE Dominique Assistante : Annita | Présidente : Mme SEGUREL Patricia Assistante : Marie | Président : M. HEBEL Jo Assistants : Marie (Ligue) / Brigitte (44) / Evelyne (85) | |
| | | | |
| Chétrit Norbert | Drin Loïc | Auger Jean-Marc | Michotey Bernard |
| Gaillard Florence | Duchange Thierry | Bossard Alain | Pailhé Jean-Claude |
| Guedes Francis | Gallo Gérard | Chapillon Nicolas | Paquereau Audrey |
| Siloret Anilda | Gresse Sandrine | De La Croix Lluhi Patrick | Ragain Roland |
| Valleye Sébastien | Le Map Serge | De Singly Vincent | Salmon Patrick |
| Clenet Jacky | Marchand Magali | Gaillard Florence | Texier Guy |
| Chartier Yves | Samzun Yvon | Graindorge Karen | Thibaudeau Nadine |
| Demetz Jean-Paul | Vermeil Corinne | | |
| Rousseau Fabienne | | | |
| | | | |

Certains ne sont pas encore licenciés. S'ils siègent à une commission, ils ne pourront pas prendre part au vote.

4. POINT SUR LES LICENCES ET CLUBS AFFILIES

Affiliations :

Le formulaire Google drive n'a pas été rempli pour ces Clubs :

44 - Guersacais et les Indestructibles

53 - Bonchamp et Pré en Pail

85 - Oya Club

Licences :

Baisse de 5 378 licences par rapport à la saison dernière à cette date, dans toutes les catégories, soit 69 % de notre effectif par rapport à l'année dernière.

Nous devrions probablement observer une baisse d'environ 20 % sur la saison, ce qui n'est pas trop catastrophique (la Fédération est à 50 %).

3 878 licences en moins à ce jour. La situation se débloque car les championnats commencent.

Hausse des licences en Loire Atlantique avec 14 équipes de plus cette année ! On s'interroge sur les écoles de hand, mini hand... Le nombre de licences en Athlétisme a explosé cette année, tout comme au Rugby... sport d'extérieur oblige !

Pierre S. : 52 équipes engagées en 2^{ème} division féminine, au plus bas niveau, ce qui est plus que l'an dernier ! EN revanche, déficit d'équipes en -20 Féminins.

5. ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2020

Serge propose cette composition :

- Pierre ORRIERE – Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Josette SORIN – Représentante du CROS
- Claude PERRUCHET – Représentant de la FFHB

Décision :

Le CA valide cette composition de la commission de contrôle des opérations électorales.

Un protocole a été mis en place et validé par la Fédération (cf. annexe).

Le vote se fera via QuizzBox, système fourni par la Fédération et totalement secret. Inconvénient : tous les clubs doivent être convoqué en visioconférence et devront voter ce jour-là. Il nous faudra atteindre le quorum.

Arnaud MAYEUR sera présent.

Rappel sur le dépôt des candidatures : en LRAR ou remis en mains propres avant le 1^{er} octobre à 17h30.

Rappel des votes à effectuer :

- Adoption du PV de l'AG 2019,
- Adoption du PV de l'AG 2020,
- Vote par scrutin de liste,
- Election des deux personnes représentant le Territoire au CA fédéral.

Rappel des pièces à fournir pour chaque membre d'une liste.

1 000 € accordés par liste, au titre de la campagne électorale.

Michel : il conviendra de prévoir un contact téléphonique en cas de problème de connexion pour les clubs.

Thierry : sur les Statuts et le Règlement Intérieur de la Ligue, toutes les pièces demandées ici n'apparaissent pas.

Stévann : c'est écrit dans le Règlement Intérieur de la FFHB. Celui-ci prime pour toutes les élections.

6. ETUDE DES VŒUX FEDERAUX

Aucun vœu reçu de la part des Clubs et Comités.

Un vœu est proposé par Jean-Pierre MOREAU, Président de la Commission des Statuts et Règlements, relatif aux salariés ayant plusieurs Clubs Employeurs. A ce jour, on ne peut que bénéficier d'une licence joueur + 1 licence Dirigeant.

→ Vœu proposé sur article 34.1.1 : avoir la possibilité d'avoir une licence Dirigeant dans chaque Club Employeur.

Décision :

Validation du CA pour présenter ce vœu.

7. POINT SUR LE DOSSIER ANS 2020

Répartition par clubs

Les 43 123,00 € de subventions ont été répartis entre les 21 clubs en fonction de leurs projets.

Répartition par Comité / Ligue

La répartition de l'enveloppe définie pour chaque comité est la suivante :

- o 9 616,00 € pour le comité 44
- o 3 114,00 € pour le comité 49
- o 2 114,00 € pour le comité 53
- o 5 115,00 € pour le comité 72
- o 3 104,00€ pour le comité 85
- o 21 951,00 € pour la Ligue

Soit une enveloppe totale de 88 137,00 €.

8. POINT SUR LES FINANCES AU 31/08/2020

Intervention de Francis Serex :

Comme vous le savez, la facturation des licences aux clubs est faite sur les effectifs des clubs au 31/05/2019, et une régularisation sera effectuée au mois de juin 2021.

Sachant qu'au 28/09/2020, comparé au 30/09/2019, nous enregistrons une diminution de 20,2 % (hors événementielles). Je suggère à la prochaine équipe de faire une première régularisation sur les effectifs, comparés entre le 30/11/2019 et 30/11/2020, et d'établir un avoir en début décembre pour réduire le 3^{ème} acompte.

Au 28/09/2020, cela représentait un remboursement à faire aux clubs de la part Ligue de 58 000 €, si la FFHB nous suivait dans cette démarche, la part fédérale étant de 171 K€, cela ferait 229 K€.

Je vous demande de voter sur cette proposition.

Jean-Noël : aujourd'hui, on a une solution à proposer aux clubs. On se doit de les informer.

Thierry : dans le contexte actuel des élections, il y a un enjeu politique non négligeable...

Francis : mettons cette action au nom des deux listes ! C'est uniquement pour aider les Clubs en trésorerie.

Michel : on est sur du conjoncturel et on peut l'annoncer aux Clubs.

Gérard : globalement, les clubs du Comité 72 ne sont pas en difficulté financière. Ils ont de quoi palier avant les élections. Ne précipitons pas l'aide.

Francis : l'aide n'est pas précipitée puisque faite en décembre. Je signale que le résultat de la Ligue sur les comptes arrêtés au 31/12/2020 sera largement positif, compte-tenu de toutes les actions non réalisées.

Stévann : une vingtaine de Clubs ont déjà demandé de reporter le paiement du 3^{ème} tiers... Certains Clubs doivent beaucoup d'argent...

Francis : au niveau régional, les Clubs ont peut-être fait des économies. L'année 2021 va être beaucoup plus tendue.

Thierry : voire 2022 !

Décision :

Le CA vote pour cette mesure d'avoir en décembre 2020.

Contre : 2 / Abstention : 4/ Pour : 14.

→ *Proposition adoptée par le CA*

Balance générale au 30/09/2020 :

150 000 € de charges en moins.

100 000 € de recettes en moins (licences, subvention).

L'exercice sera positif.

Thierry : faire des largesses aux Clubs, c'est facile en ce moment. Quand tout reviendra normal, vous augmenterez les licences... on ne parlera plus de soutien aux Clubs. Dans les Comités, on aurait pu faire la même chose. Pas d'augmentation sur les taxes aux Clubs cette année, et nous réfléchissons sur l'avenir. Offrir une partie du 3^{ème} tiers aux clubs... et avec quelle répercussion ?

Francis : Ce ne sont pas des largesses, mais il s'agit d'avancer une première régularisation en décembre au lieu d'attendre juin 2021. De toute façon, la régularisation, comme les années passées, devra être faite.

Laëtitia : il faut se poser les bonnes questions. Pourquoi autant de licenciés ne résignent pas ? Les parents ne veulent pas payer car craignent un nouveau confinement. C'est une situation exceptionnelle avec la COVID. Les élus dans les Clubs ne seront pas forcément les mêmes.

Francis : les jeunes résignent, ce sont les seniors qui ne résignent pas.

Pierre S. : les Clubs n'ont pas forcément une situation saine, comme le disent certains.

Francis : Comme c'est mon dernier CA, je voudrais vous dire que j'ai été fier de faire partie de cette équipe, et de remercier tous les bénévoles et les salariés qui m'ont subi pendant 43 ans.

Nous laissons une situation financière très saine, en souhaitant à la prochaine équipe bon vent.

9. POINT SUR L'ITFE

Guide des Formations en ligne depuis mi-septembre.

La procédure d'inscription se fait dorénavant via le campus des Handballeurs.

Face aux difficultés que rencontrent les licenciés pour s'inscrire à une formation par l'intermédiaire de campus, la question se pose de revenir à un processus antérieur qui était plus simple. Le sujet sera soumis à décision au Pôle de Direction

Dossier des équivalences annoncé pour le dernier trimestre 2020, mais la personne qui gérait le dossier n'est plus à la FFHB depuis le 15/09/2020.... C'est aussi cette personne qui assurait l'assistance Agate.

10. POINT SUR LES POLES ESPOIRS

Masculins

Jean Christophe : la décision de fermer la Pôle a été prise au regard d'un risque réel de cas positif pouvant engendrer des fermetures de classes dans l'établissement. Il s'avère que les 2 cas suspects ont été négatifs cependant il a fallu faire un choix entre supprimer 2 entraînements et prendre le risque d'avoir une contamination importante ayant des conséquences au-delà du sportif. Notre expérience sur le Pôle féminin nous a démontré la nécessité de prudence et cette décision était fondée, même si elle allait au-delà du cadre réglementaire.

Jean-Philippe : la décision de fermer le Pôle Espoir a été prise dans l'urgence. C'est désagréable de se voir critiquer, d'entendre les discours colportés après coup...

Féminins

La rentrée a été perturbée par une vague de 8 cas positifs, qui a arrêté la structure environ 2 semaines. Dans cette phase, il a fallu assurer un lien entre tous les acteurs pour limiter les effets néfastes et anxiogènes autour des athlètes.

11. POINT SUR L'ETR

Intercomités 2020 :

Ci-dessous le tirage au sort du tour Territorial, effectué en visio par Jean-Christophe et Laëtitia :

Féminin :

N°4 – Comité 85
N°2 – Comité 49
N°3 – Comité 53
N°5 – Comité 72
N°1 – Comité 44

Masculin :

N°5 – Comité 49
N°1 – Comité 72
N°3 – Comité 53
N°4 – Comité 44
N°2 – Comité 85

→ La grille de compétition vous sera communiquée dans la semaine.



Ligue de Handball des Pays de la Loire

2 Rue Guynemer – 49500 Segré en Anjou bleu

Tél : 02.41.26.26.26

@ : handballpaysdelaloire@wanadoo.fr – Site : www.handball-paysdelaloire.fr

N° Siret : 316.316.678.000.36 – N° APE : 9312 Z

Sélections de Ligue :

La Sélection IL Masculine était à Aunis le week-end dernier. Elle a gagné ses 2 matchs.

Pas de retour technique sur les matchs à ce jour.

Pas de colle dans la salle.

En attente des résultats sur la détection.

Serge clos cette réunion et remercie tout le monde pour le travail effectué durant cette olympiade, même s'il y a eu parfois des désaccords.

Portez-vous bien !

Clôture de la réunion à 21h55.

Nathalie CHEVET
Secrétaire de séance

Le Président,
Serge LARCHER

Elections Territoriales – Lundi 2 novembre 2020

Principes généraux

Suite à la consultation électronique des membres du Conseil d'Administration de la Ligue de Handball des Pays de la Loire du 9 au 12 septembre 2020, l'Assemblée Générale Elective 2020 aura lieu UNIQUEMENT par visioconférence + votes par voie électronique le lundi 2 Novembre à 20h00 afin d'éviter tout risque vis-à-vis de la COVID en regroupant près de 250 personnes sur un même lieu.

Ce process garantit le secret des votes de chaque représentant de club.

La Commission de surveillance des opérations électorales sera validée par le Conseil d'Administration du lundi 28 Septembre 2020 comme précisé dans le Règlement Intérieur (Article 5.2).

1. DEPOT DES CANDIDATURES

1.1 DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Comme précisé dans le Règlement Intérieur de la Ligue de Handball des Pays de la Loire voté par les clubs lors de l'AG du 10 juin 2017 à Mayenne, **la date limite pour le dépôt des candidatures, d'un dossier complet, est fixée** à 30 jours avant la date prévue pour les élections soit le jeudi 1^{er} Octobre 2020.

- ➡ soit l'envoi en lettre recommandé avec Accusé de réception.
- ➡ soit dépôt auprès du secrétariat général de la Ligue avant 17h30 en sachant qu'un récépissé sera remis.

L'ELECTION EST PREVUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE A 20H00 UNIQUEMENT PAR VISIONCONFERENCE + VOTES PAR VOIE ELECTRONIQUE VIA LE LOGICIEL QUIZZ BOX MIS A DISPOSITION DE LA FFHB

Pour les envois par courrier postal, le dossier complet devra être réceptionné au siège de la Ligue de Handball des Pays de la Loire au plus tard le jeudi 1^{er} Octobre 2020 et les mentions suivantes devront être portées sur l'enveloppe envoyée en LRAR :

**Ligue de Handball des Pays de la Loire
Commission de Surveillance des Opérations Electorales
2 Rue Guynemer
49 500 SEGRE EN ANJOU BLEU**

En tout état de cause, il est vivement recommandé aux éventuels candidats de procéder au dépôt de leur candidature, notamment pour celle relevant du scrutin de liste, au plus tôt afin de permettre à la Commission de surveillance des opérations électorales de débiter son étude de recevabilité et, le cas échéant, d'inviter le candidat à régulariser un dossier incomplet, en s'adressant au responsable de la liste en tant que seul interlocuteur de la Commission de surveillance des opérations électorales. Les candidats assument les risques

d'incomplétude de leur dossier de candidature. Tout dossier de candidature incomplet à l'expiration de la date limite pour le dépôt des candidatures susvisée entraîne l'irrecevabilité de ladite candidature.

1.2 Pièces à fournir

Pour l'élection au scrutin de liste, le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre, sous peine d'irrecevabilité :

- La liste des candidats
- Un projet
- Pour chaque nom figurant sur cette liste :
 - Une fiche de candidature selon le modèle ci-joint,
 - Une copie de pièce d'identité
 - Une copie de la licence 2020-2021
 - Le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire (demande en ligne à <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>)
 - Pour le médecin, la copie de son diplôme d'Etat de docteur en médecine ou de toute pièce pouvant justifier sa qualité de médecin

2. PARTICIPATION DE LA LIGUE AUX FRAIS ENGAGES

Selon la décision du Conseil d'Administration du 30 Septembre 2019, chaque liste qui sera déposée et recevable dans le cadre des élections se verra allouer par la Ligue de Handball des Pays de la Loire une enveloppe financière d'un montant de 1 000,00 €, sous réserve de la présentation des justificatifs de paiement avant le 31 décembre 2020.

3. RAPPELS SUR LES CANDIDATURES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPREND 29 MEMBRES, DONT LES MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET D'ELECTION SONT DIFFERENTES :

19 membres élus au scrutin de liste dont au moins huit personnes de chaque sexe et 1 médecin

10 autres membres sont élus par collège départemental

Après avoir été désignés selon les modalités définies par les statuts du comité concerné, dix (10) autres membres du conseil d'administration, dont cinq de chaque sexe, sont élus par collège départemental au scrutin uninominal majoritaire à un tour, par l'assemblée générale composée selon les dispositions de l'article 8, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Les différents collèges départementaux sont les suivants :

- 1) Département de la Loire Atlantique : deux membres, dont un de chaque sexe,
- 2) Département du Maine et Loire : deux membres, dont un de chaque sexe,
- 3) Département de la Mayenne : deux membres, dont un de chaque sexe,
- 4) Département de la Sarthe : deux membres, dont un de chaque sexe,



5) Département de la Vendée : deux membres, dont un de chaque sexe,

Lors de l'assemblée générale régionale, les associations affiliées sur le ressort géographique de chaque département élisent au scrutin uninominal majoritaire à un tour les deux représentants de leur comité au sein du conseil d'administration de la ligue. Dans chaque collège départemental, le candidat et la candidate qui ont recueilli le plus de suffrages sont élus. A défaut de candidats ou de candidates, les postes correspondants restent vacants jusqu'à l'assemblée générale suivante.

4. RAPPELS SUR LE VOTE ELECTRONIQUE LORS DE L'ASSEMBLEE FEDERALE

Note Assemblée Générale électronique du lundi 2 Novembre 2020

1^{er} Octobre 2020 : Envoi de la convocation officielle à l'Assemblée Générale Elective

9 Octobre 2020 : Envoi du document préparatoire à cette Assemblée Générale Elective

Le vote sera **ouvert le lundi 2 Novembre 2020 à partir de 20h00** uniquement par visioconférence via le logiciel QUIZZ BOX mis à disposition de la FFHB.

Les résultats du vote vous seront communiqués dès le lundi 2 Novembre 2020 à l'issue de chaque vote et le PV vous sera envoyé dès le mardi 3 Novembre dans la journée.

Pour voter, un mail sera adressé sur la boîte mail « standardisée » uniquement (l'outil de vote ne permet qu'un seul accès par structure votante) avec un lien cliquable + code Online pour accéder vote avec la communication d'un mot de passe juste avant le début des votes.

Par ailleurs, afin de pouvoir échanger avec vous sur l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Elective, nous vous invitons à une visioconférence qui sera organisée :

→ **Du 7 au 14 Octobre 2020** :

Transmission de vos questions par courriel à l'adresse suivante : 6200000@ffhandball.net uniquement.

Transmission des réponses au fur et à mesure des questions reçues.

→ **Jeudi 15 Octobre 2020 à 19h30** : Organisation d'une visioconférence à destination des clubs

⇒ Chaque club devra s'inscrire via le formulaire en cliquant [ICI](#) jusqu'à 24 h avant la visio et le lien pour se connecter à la visioconférence vous sera envoyé avant la visio.

→ **Lundi 2 Novembre 2020** : Votes électronique de la part de tous les clubs



Ligue de Handball des Pays de la Loire

2 Rue Guynemer – 49500 Segré en Anjou bleu

Tél : 02.41.26.26.26

@ : handballpaysdelaloire@wanadoo.fr – Site : www.handball-paysdelaloire.fr

N° Siret : 316.316.678.000.36 – N° APE : 9312 Z



➔ **Chaque club recevra sur son adresse standardisée le lien de connexion + Code online afin de voter le lundi 2 Novembre 2020 à 20h00 et un mot de passe vous sera communiqué pendant la visio afin de réaliser les différents votes.**

: Transmission des résultats à tous les clubs à l'issue de chaque vote

→ **Mardi 3 novembre 2020**

: Transmission du PV de l'AGE à l'ensemble des clubs



Ligue de Handball des Pays de la Loire

2 Rue Guynemer – 49500 Segré en Anjou bleu

Tél : 02.41.26.26.26

@ : handballpaysdelaloire@wanadoo.fr – Site : www.handball-paysdelaloire.fr

N° Siret : 316.316.678.000.36 – N° APE : 9312 Z